



من الشعب الياباني
From the People of Japan



الوكالة الوطنية للتشغيل والعمل المستقل
Agence Nationale pour l'Emploi
et le Travail Indépendant



البنك التونسي للتضامن
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITÉ



Au service
des peuples
et des nations

PROJET « RENFORCEMENT DE L'ECOSYSTEME ENTREPRENEURIAL DANS LE SUD TUNISIEN »

إنجح مشروع 2016 Ennajjah Machrouii 2016

APPEL A CANDIDATURE A L'INTENTION DES JEUNES ENTREPRENEUR(E)S

I. CONTEXTE & CADRE DU PROJET

Dans un contexte économique marqué par une croissance faible et une difficulté pour le pays d'offrir des possibilités d'emploi, un nouveau projet a été proposé en vue d'intervenir rapidement dans les régions des plus vulnérables de la Tunisie, à savoir, les gouvernorats de Médenine, Tataouine, Kébili et Tozeur, afin de s'adresser au défi de la création de l'emploi par le biais de la promotion de l'investissement privé et l'entrepreneuriat.

Ce projet intitulé « **Renforcement de l'écosystème entrepreneurial dans le Sud Tunisien** », financé par le gouvernement japonais, est mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD- en partenariat avec l'Office de Développement du Sud –ODS-, l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant –ANETI- et la Banque Tunisienne de Solidarité –BTS-.

Le principal objectif du projet est de renforcer l'environnement de création et de développement des entreprises dans les gouvernorats de Médenine, Tataouine, Kébili et Tozeur à travers un soutien technique aux structures d'appui et de financement en vue de stimuler l'esprit entrepreneurial chez les jeunes et mettre en place des mécanismes de coordination entre les différents acteurs clés régionaux en matière de promotion de l'emploi et de l'investissement privé.

Il vise aussi l'appui des jeunes entrepreneur(e)s à travers un programme d'accompagnement et de financement pour créer et/ou développer leurs entreprises.

A travers sa composante dédiée à la gestion de connaissance et de plaidoyer pour l'éventuelle mise à l'échelle, le projet ambitionne que le développement économique local et la création d'emplois pour les jeunes soient au cœur des priorités des municipalités et des acteurs locaux. Cette composante sera coordonnée avec le projet « Soutien au développement local intégré et durable à travers l'articulation des plateformes territoriales en Tunisie » mis en œuvre par le PNUD.

Dans le cadre de sa composante 2 « **Appui technique et financier aux jeunes entrepreneur(e)s** », Le projet prévoit, un appui technique pour 200 jeunes porteurs de projet et, lors d'une seconde phase, un appui technique et financier à, au moins, 40 jeunes entrepreneur(e)s dans les quatre gouvernorats (à raison de 10



jeunes entrepreneurs par gouvernorat). Cet appui sera sous forme d'une dotation remboursable à 0 % d'intérêt associé à un crédit de la BTS.

En suivant un processus compétitif de sélection, et en collaboration avec les différents acteurs régionaux à travers les comités techniques dédiés à cette activité, 200 jeunes femmes et hommes (50 de chaque gouvernorat) seront sélectionnés, dans une première phase, pour bénéficier d'un programme de renforcement des capacités notamment en matière d'amélioration de leurs Business Plan et dossier de création d'entreprise.

A l'issue de ce programme, la seconde phase prévoit d'appuyer techniquement et financièrement, au moins, 06 candidats dans chaque gouvernorat pour la création et le montage de leurs projets.

Le présent appel à candidature définit les règles de soumission et les critères d'évaluation des dossiers à déposer par les candidats pour la première phase.

II. DESCRIPTION DU PROGRAMME D'APPUI ENNAJAH MACHROUII

Le programme d'appui développé et validé à travers les comités techniques de chaque gouvernorat, comprend deux phases :

- **1^{ère} phase** : un appui et un coaching personnalisé pour 200 jeunes entrepreneur(e)s (50 par gouvernorat) en matière de finalisation de Business Plan (BP).
- **2^{ème} phase** : un appui technique et financier pour au moins 24 entrepreneur(e)s (06 par gouvernorat) parmi les 200 qui ont bénéficié de la première phase.

III. FINANCEMENT

L'appui financier sera réparti en deux composantes. La première sous forme d'une dotation remboursable à 0% d'intérêt après 2 ans de délai de grâce, la deuxième sous forme d'un don non remboursable.

Cette répartition varie selon les montants d'investissement de chaque projet comme suit :

a. Projets dont le l'investissement total est supérieur ou égal à 20 Mdt¹ et inférieur ou égal à 50 Mdt :

PNUD	40%	Crédit remboursable à 0% d'intérêt	85%
		Don	15%
BTS	50%	Crédit à moyen terme	
Itimed Intilak	10%	Dotation	

b. Projets supérieurs à 50 Mdt et inférieur ou égal à 100 Mdt :

PNUD	30%	Crédit remboursable à 0% d'intérêt	80%
		Don	20%
BTS	55%	Crédit à moyen terme	
Itimed Intilak	15%	Dotation	

¹ Mdt : Mille dinars tunisiens. Exp : 20 Mdt : 20 000 DT.



c. Projets supérieurs à 100 Mdt et inférieur ou égal à 150 Mdt :

PNUD	20%	Crédit remboursable à 0% d'intérêt	70%
		Don	30%
BTS	65%	Crédit à moyen terme	
Itimed Intilak	15%	Dotation	

IV. CRITERES D'ELIGIBILITE

Sont éligibles au présent appel à candidature les jeunes entrepreneur(e)s diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle répondant aux critères suivants :

4.1 Conditions générales

4.1.1 Porteur du projet

- Avoir un âge supérieur ou égal à 20 ans et inférieur ou égal à 45 ans à la date entre l'ouverture et la clôture de l'appel à candidature ;
- Etre résident(e) dans les gouvernorats concernés (Tozeur, Kebili, Médenine et Tataouine)² ;
- Avoir un diplôme d'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle³.

4.1.2 Projet

- Projet à implanter dans les gouvernorats de Médenine, Tataouine, Tozeur et Kebili,
- Montant d'investissement du projet proposé devra être supérieur ou égal à 20 Mdt et inférieur ou égal à 150 Mdt,
- Projets commerciaux non éligibles,
- Plan d'affaire du projet déjà élaboré,

V. PRESENTATION DE LA DEMANDE ET PROCEDURES A SUIVRE

5.1 Formulaire de candidature :

Les candidatures doivent respecter scrupuleusement le format du formulaire et compléter les paragraphes et les pages dans l'ordre.

Les demandeurs sont tenus de présenter leurs requêtes dans le formulaire réservé à cet effet

² L'adresse de la carte d'identité nationale faisant foi pour la justification de la résidence. A défaut, le candidat devra présenter un acte officiel justifiant la résidence dans l'un de ces gouvernorats.

³ Les diplômes éligibles :

- Tout diplôme de l'enseignement supérieur
- Diplômes formation professionnelle : CAP, BTP, BTS, CFA, les diplômes à l'issue de formations de courte durée uniquement pour le secteur agricole



Les formulaires renseignés d'une manière illisible seront rejetés.

Les formulaires peuvent être remplis en langue française ou en langue arabe.

5.2 Dossier de candidature :

Présenter un dossier complet, conformément aux indications présentées dans le paragraphe VIII. « Composition et dépôt du dossier ».

VI. PROCESSUS D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES REÇUES

Des comités techniques (un pour chaque gouvernorat) composés des acteurs régionaux de référence sont mis en place afin d'étudier et d'évaluer les candidatures reçues suite à cette procédure d'appel à candidature.

Au besoin, le comité technique fera parvenir aux candidats des demandes de complément d'information auxquelles elles devront répondre dans les délais impartis. Ces demandes se font par courrier électronique (e-mail).

Le comité technique procèdera à l'évaluation des dossiers de candidatures comme suit :

- 1. Admission sur la base des critères d'éligibilité :** suivant les éléments détaillés dans le paragraphe IV (1 & 2), les éléments suivants seront examinés :
 1. Le respect de la date limite de soumission. Si ce n'est pas le cas, la candidature sera automatiquement rejetée.
 2. L'exhaustivité des renseignements et justificatifs demandés.
 3. La conformité du dossier de candidature par rapport aux critères d'éligibilité spécifiés dans le paragraphe IV.

Le comité pourra demander des compléments d'information en relation avec les points 2. et 3. Les candidats devront répondre à cette requête dans les délais impartis. Toute réponse parvenue après les délais ne sera pas prise en considération. Ces demandes se font par courrier électronique (e-mail).

Les dossiers qui ne répondent pas à ces critères seront déclarés inéligibles et par conséquent ils ne seront pas évalués.

2. Notation et Classement des candidatures : les dossiers des candidats considérés techniquement et administrativement éligibles seront classés dans un ordre décroissant suivant le score obtenu (du score le plus élevé au moins élevé).

Le score est attribué pour chaque candidature suivant la grille d'évaluation présentée dans le paragraphe VII.

3. Sélection des candidatures : les cinquante (50) premières candidatures au niveau de chaque gouvernorat qui sont techniquement et administrativement éligibles et ayant obtenu



les meilleurs scores seront sélectionnés pour le programme de renforcement des capacités en matière d'amélioration et de finalisation de Business Plan (BP).

4. Sélection des jeunes qui bénéficieront de l'appui technique et financier : A l'issue de la formation en matière d'amélioration et de finalisation du Business Plan (BP) et dossier de création d'entreprise, les participants (200) seront appelés à présenter les dossiers détaillés de leurs projets (BP, schéma de financement et d'investissement, étude de marché, pièces justificatives). Les comités techniques procéderont, ensuite à l'évaluation et au classement des dossiers reçus.

En fonction du budget disponible, au moins les 06 premiers dossiers au niveau de chaque gouvernorat bénéficieront de l'appui technique et financier pour la réalisation de leurs projets.

VII. GRILLE DE SELECTION DE CANDIDATURES

Les candidatures seront examinées et évaluées par le comité technique de chaque gouvernorat suivant le processus décrit dans le paragraphe III.

Le classement des candidatures se fera sur la base de la méthode de notation. L'attribution des notes se fera suivant la grille d'évaluation suivante :

<u>Critères</u>		Points max.	Section
Le candidat		30	
Critère 1 : Genre	<ul style="list-style-type: none"> • Homme.....05 points • Femme.....10 points 	10	
Critère 2 : Connaissances et savoir-faire technique en relation avec le projet	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne.....20 points • Satisfaisante.....15 points • Assez satisfaisante.....10 points • Faible.....00 points 	20	
Projet		70	
Critère 3 : secteur d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs prioritaires⁴.....20 points 	20	
Critère 4 : Pertinence de l'idée et faisabilité technique		14	
4.1 clarté de l'idée du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Très claire.....05 points • Claire..... 03 points • Assez claire..... 02 points • Pas claire.....00 points 	05	
4.2 les biens ou services proposés répondent à un besoin réel et immédiat du marché ?	<ul style="list-style-type: none"> • Très bien.....05 points • Bien.....03 points • Assez bien.....02 points • Non.....00 points 	05	
4.3 faisabilité technique du processus de production du bien ou du service	<ul style="list-style-type: none"> • Très claire.....04 points • Claire.....03 points • Assez claire.....02 points 	04	

⁴ Secteurs prioritaires :
- Voir liste jointe

	<ul style="list-style-type: none"> Pas claire.....00 points 		
Critère 5 : Viabilité financière		18	
5.1 les niveaux de revenus et de charges prévus sont- ils réalistes ?	<ul style="list-style-type: none"> Très Réalistes.....06 points Réalistes.....04 points Assez réalistes.....02 points Non réalistes.....00 points 	06	
5.2 la rentabilité financière suffisante pour assurer la pérennité du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> Très suffisante.....06 points Suffisante.....04 points Assez suffisante.....02 points Non suffisante.....00 points 	06	
5.3 positionnement par rapport aux concurrents	<ul style="list-style-type: none"> Bien positionné.....03 points Moyennement positionné.....02 points Pas suffisamment positionné.....01 points Non positionné.....00 points 	03	
5.4 adéquation entre l'offre du projet et la demande potentielle ?	<ul style="list-style-type: none"> Bien assurée.....03 points Assurée.....02 points Moyennement assurée.....01 points Pas assurée.....00 points 	03	
Critère 6 : Marché et Stratégie commerciale		18	
6.1 Clarté des éléments du marché	<ul style="list-style-type: none"> Très claire.....08 points Claire.....05 points Assez claire.....03 points Non claire.....00 points 	08	
6.2 Stratégie de marketing	<ul style="list-style-type: none"> Très claire.....10 points Claire.....07 points Assez claire.....05 points Non claire.....00 points 	10	
Total		100	

VIII. COMPOSITION ET DEPOT DU DOSSIER

Composition du dossier	<ol style="list-style-type: none"> Formulaire du BP rempli en détail toutes pièces techniques et administratives nécessaires à la réalisation du projet⁵ les factures et les devis relatifs au projet
Soumission	<p>Les candidats sont invités à soumettre leur candidature en utilisant le formulaire du BP fourni à cet effet. Ils doivent s'en tenir strictement au format indiqué et compléter les rubriques dans l'ordre indiqué. Ils devront rédiger leurs candidatures avec soin, en langue arabe ou française, et de façon aussi claire que possible, afin d'en faciliter l'évaluation. Toute incohérence majeure pourrait conduire au rejet de la candidature</p>

⁵ Diplômes exigés, cahiers de charge, attestation de propriété/location, autorisations techniques,...



من الشعب الياباني
From the People of Japan



Au service
des peuples
et des nations

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être soumis en version imprimée sous enveloppe fermée portant la mention : « **Ennajeh Machrouii_2016 Appel à candidature** » par porteur aux adresses suivantes :

Gouvernorat de Médenine :

Espace Entreprendre à Médenine
Bureau de l'Emploi et du travail Indépendant à Ben Guerdene
Bureau de l'Emploi et du travail Indépendant à Zarzis
Bureau de l'Emploi et du travail Indépendant à Djerba
Bureau de l'Emploi et du travail Indépendant à Beni Khedech

Gouvernorat de Tataouine :

Bureau de l'Emploi et du travail Indépendant à Tataouine
Bureau de l'Emploi et du travail Indépendant à Remada
Bureau de l'Emploi et du travail Indépendant à Ghomrassen

Gouvernorat de Tozeur

Espace Entreprendre à Tozeur
Bureau de l'Emploi et du travail Indépendant à Degache
Bureau de l'Emploi et du travail Indépendant à Nefta
Bureau de l'Emploi et du travail Indépendant à Tameghza

Gouvernorat de Kebili :

Espace Entreprendre à Kebili
Bureau de l'Emploi et du travail Indépendant à Douz

et ce, au plus tard, ***le 14 octobre à 17h00.***

Toute candidature reçue après la date limite sera automatiquement rejetée.